



## Compte-rendu du forum 1

« *Quand les secteurs publics et privés maillent les territoires dans leur diversité : vers de nouvelles organisations ?* »

Présidence : **Françoise NORDMANN**, administratrice de l'UNCCAS  
Animation : **Florence CONDAMIN**, présidente du directoire de France Domicile (FNMF)  
Témoignages : **Marie-Jo HALET**, vice-présidente du CCAS de Vitré  
**Michèle PAYEN**, directrice du CCAS de Vitré  
**Eliane MARI-FONTANA**, vice-présidente du CCAS de Nice  
**Jean-Paul DAVID**, directeur du CCAS de Nice  
**Pierre-Jean GARGUIL**, président de l'union départementale des Pyrénées Atlantiques - CCAS de Lons  
Rapporteur : **Geneviève AVOUNDOGBA**, CCAS de Florange

Au travers des témoignages des CCAS de Nice et de Vitré, de l'UDCCAS des Pyrénées Atlantiques et des échanges avec la salle, trois grands thèmes ont été abordés pour amener une réflexion autour du maillage des territoires afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

- la qualité du service fourni : une nécessité,
- un maillage réfléchi au travers d'un partenariat fort, étendu à des problématiques très voisines et adapté aux réalités de terrain,
- un positionnement pragmatique entre le secteur privé à but lucratif et les partenaires de l'enseigne France Domicile.

### La qualité du service

Face aux structures privées à but lucratif qui fleurissent dans le paysage de l'aide à la personne, tous les acteurs de terrains appartenant à l'enseigne s'accordent à dire que la qualité reste une démarche incontournable au travers :

- de la professionnalisation et de la formation des personnes intervenantes à domicile,
- de labellisation, de chartres, de mise aux normes, etc...

La question de l'embauche des plus éloignés de l'emploi pour occuper ces postes d'intervenants à domicile a été soulevée. La mobilisation des dispositifs existants

d'aide au retour à l'emploi et de qualification sont des outils à utiliser pour évaluer les capacités de travail à domicile et de construction d'un projet professionnel.

### **Un maillage réfléchi au travers d'un partenariat fort, étendu à des problématiques très voisines et adapté aux réalités de terrain**

« *Les acteurs de l'enseigne France Domicile sur un territoire donné ne sont pas concurrents mais bien compétiteurs* ».

Bien fédérer tous les acteurs de terrain demeure une démarche incontournable pour répondre au mieux aux besoins de la population, précise l'UDCCAS des Pyrénées Atlantiques.

Ce maillage peut s'organiser et évoluer au travers de réunions d'informations, de formation, de recensement de compétences de tous les services oeuvrant sur un territoire donné, du soutien des UDCCAS, des réseaux déjà existants, etc...

Pour le CCAS de Vitré, l'entrée dans l'enseigne a amené un questionnement « *Les accords tacites de partenariat avec des acteurs non référencés allaient-ils voler en éclat par la mise en place d'une enseigne ?* »

L'expérience partagée autour des inquiétudes de chacun a permis d'aboutir à une charte où sont prises en compte les réalités de terrain.

L'objectif étant de maintenir ce partenariat actif obligeant un dialogue permanent.

L'expérience du CCAS de Nice avance une démarche de maillage facilitée par une expérience partenariale forte sur le terrain, s'appuyant sur des réseaux et outils existants (ex : qualidom 06, Charte Réseaux coordonnés de service aux personnes...).

Ce maillage a permis de mutualiser les moyens pour une autre plate-forme innovante appelée Cronoss s'élargissant au domaine de la santé.

La question du « faut-il palier à l'absence de services pour une demande relevant des grandes familles de l'enseigne » ? a été posée.

Les CCAS ont certes des savoir-faire mais le conventionnement avec des structures spécialisées est peut-être une piste de réflexion.

### **Un positionnement pragmatique entre le secteur privé à but lucratif et les partenaires de l'enseigne France Domicile**

A plusieurs reprises, le positionnement de CCAS avec des structures privées à but lucratif a été soulevé.

La notion de pragmatisme reste de mise. Il faut distinguer les structures ayant les valeurs de déontologie et d'éthique communes, à celles ayant pour seule visée rentabilité et profit.

Le CCAS peut aussi être amené à soutenir des micro sociétés individuelles portées par d'anciens demandeurs d'emplois.